

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
COURBEVOIE
—

①① N° de publication : **3 080 011**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **18 70453**

⑤① Int Cl⁸ : **A 47 B 23/04** (2018.01), A 47 B 19/08

①②

BREVET D'INVENTION

B1

⑤④ PORTE-DOCUMENT REALISE PAR PLIAGE D'UN PANNEAU NOTAMMENT EN CARTON.

②② Date de dépôt : 13.04.18.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public
de la demande : 18.10.19 Bulletin 19/42.

④⑤ Date de la mise à disposition du public du
brevet d'invention : 05.03.21 Bulletin 21/09.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche :

Se reporter à la fin du présent fascicule

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : *OPTIMEO Société à responsabilité
limitée — FR.*

⑦② Inventeur(s) : DAUBIGNY STANISLAS.

⑦③ Titulaire(s) : OPTIMEO Société à responsabilité
limitée.

⑦④ Mandataire(s) : Lecomte & Partners.

FR 3 080 011 - B1



Description

PORTE-DOCUMENT RÉALISÉ PAR PLIAGE D'UN PANNEAU NOTAMMENT EN CARTON

Domaine technique

[0001] L'invention a trait au domaine de l'ergonomie à un poste de travail, comme notamment à un poste de travail de bureau, c'est-à-dire un poste de travail présentant un écran d'ordinateur et un clavier de saisie de données, telles que du texte et/ou des chiffres, et éventuellement une souris de commande de l'ordinateur. Plus particulièrement, l'invention a trait à un porte-document destiné à être disposé sur une surface de travail d'un bureau, le porte-document étant destiné à supporter un ou plusieurs documents en vue d'être consultés et/ou annotés en combinaison avec une consultation et/ou une entrée de données sur l'ordinateur.

Technique antérieure

[0002] Un porte-document destiné à être posé sur une surface de travail d'un bureau ou d'une table, et formant une plateforme légèrement inclinée par rapport à l'horizontale est généralement connu. Un tel porte-document est destiné à être disposé entre un écran d'ordinateur et l'utilisateur, plus précisément entre l'écran d'ordinateur et un clavier de saisie de données sur l'ordinateur en question. Un tel porte-document présente une ergonomie intéressante en ce que l'utilisateur voit les pivotements de sa tête et de ses yeux limités, essentiellement en ce que la distance entre l'écran et le ou les documents disposés sur le porte-document est réduite et est orientée essentiellement dans un plan vertical médian. Un tel porte-document est particulièrement pratique pour l'annotation manuelle du ou des documents, contrairement à des porte-documents orientés essentiellement verticalement.

[0003] Le document de brevet publié WO 03/070055 A1 divulgue un porte-document réalisé en matériau plastique transparent. Il présente une plateforme généralement plane et légèrement inclinée par rapport à l'horizontale, et deux parois latérales servant de piètement à la plateforme. Les parois latérales présentent par ailleurs, à leurs bords inférieurs

destinés à entrer en contact avec une surface support, des portions de paroi formant des retours horizontaux, destinés à entrer en contact avec ladite surface support. Des pieds sont vissés dans ces deux retours horizontaux des parois latérales, permettant un ajustement à la surface support, en particulier si celle-ci présente des défauts de planéité. Un tel porte-document est ergonomiquement intéressant. Il présente toutefois un inconvénient en ce qu'il est coûteux à réaliser. En effet, pour le réaliser, un moule d'une certaine taille et donc d'un certain coût est nécessaire. Alternativement, il est envisageable de prévoir une mise en forme par chauffage d'un panneau transparent initialement plan, en vue de lui faire subir des pliages avec plastification. De telles opérations sont cependant également coûteuses en temps et en main d'œuvre qualifiée.

[0004] Le document de brevet publié WO 2005/060789 A1 divulgue également un porte-document, similairement au document précédent. Plus précisément, ce document divulgue deux exemples de porte-document. Le premier est de forme simplifiée en ce qu'il comporte une plateforme inclinée, une paroi transversale avant et deux pieds latéraux au niveau du bord arrière de la plateforme. Le deuxième comprend également une plateforme inclinée et se distingue du premier en ce qu'il comprend, en outre, deux parois latérales et une paroi transversale arrière, formant ainsi un caisson. Le premier exemple peut être réalisé par pliage d'un panneau en matériau rigide. Le deuxième par contre semble devoir être réalisé par injection de matériau plastique dans un moule. Une telle opération est cependant coûteuse. De plus le deuxième exemple présente un grand encombrement, notamment pour le stockage et le transport.

Résumé de l'invention

Problème technique

[0005] L'invention a pour objectif de proposer un porte-document qui pallie au moins un des inconvénients d'état de la technique susmentionné. Plus particulièrement, l'invention a pour objectif de proposer un porte-document qui soit économique tout en présentant une ergonomie optimale.

Solution technique

- [0006] L'invention a pour objet un porte-document en forme de pupitre, comprenant une plateforme destinée à recevoir un ou plusieurs documents ; deux parois latérales s'étendant depuis deux bords latéraux de la plateforme, de manière à former un piètement de ladite plateforme ; la plateforme étant inclinée d'un angle α supérieur à 5° et/ou inférieur à 20° par rapport à un plan horizontal lorsque les parois latérales sont posées sur une surface horizontale, telle qu'un bureau ; remarquable en ce que la plateforme et les parois latérales sont formées par un panneau semi-rigide configuré pour être plié en vue de former le porte-document.
- [0007] Par panneau semi-rigide, on entend un panneau fait dans un matériau présentant une rigidité limitée et apte à subir des pliages par manipulations manuelles d'un opérateur. Par rigidité limitée, on entend que le panneau n'est pas souple et ne peut donc être roulé, mais aussi que le panneau, en appui statique à deux extrémités opposées, ne conserve sa forme sous son poids propre que sur des portées limitées, comme par exemple, inférieures à 2m, préférentiellement 1m.
- [0008] Avantageusement, le pliage est la seule mise en forme du porte-document. Le porte-document est vierge de moyens de fixation autres que par pliage et éventuellement l'engagement de nervures dans des encoches.
- [0009] Selon un mode avantageux de l'invention, le panneau semi-rigide est d'un seul tenant.
- [0010] Avantageusement, le panneau semi-rigide est du carton ondulé, préférentiellement double-face.
- [0011] Selon un mode avantageux de l'invention, le porte-document comprend, en outre, une paroi transversale médiane destinée à relier, sous la plateforme, les deux parois latérales, ladite paroi étant également formée par le panneau semi-rigide.
- [0012] Selon un mode avantageux de l'invention, la paroi transversale médiane présente un bord inférieur avec au moins deux portions rectilignes destinées à être dans le plan formé par les bords inférieurs des deux parois latérales et au moins une portion en forme d'encoche, de manière à permettre le passage d'un ou plusieurs câbles électriques d'un clavier et/ou d'une souris d'ordinateur.

- [0013] Selon un mode avantageux de l'invention, le porte-document comprend, en outre, une paroi transversale arrière et une paroi de doublure destinée à s'étendre sous la plateforme depuis un bord inférieur de ladite paroi jusqu'à la paroi transversale médiane.
- [0014] Selon un mode avantageux de l'invention, la paroi transversale arrière est reliée à la plateforme et à la paroi de doublure par deux plis du panneau semi-rigide.
- [0015] Selon un mode avantageux de l'invention, le porte-document comprend, en outre, une paroi transversale avant destinée à relier, sous la plateforme et le long d'un bord avant de ladite plateforme, les deux parois latérales, ladite paroi étant également formée par le panneau semi-rigide.
- [0016] Selon un mode avantageux de l'invention, la paroi transversale médiane et la paroi transversale avant sont formées par des portions adjacentes du panneau semi-rigide, liées à la plateforme et destinées à être pliées successivement.
- [0017] Selon un mode avantageux de l'invention, la paroi transversale avant présente un bord inférieur qui est destiné à être en retrait R par rapport à un plan ou au plan formé par les bords inférieurs des deux parois latérales, ledit retrait étant supérieur à 5mm et/ou inférieur à 20mm.
- [0018] Selon un mode avantageux de l'invention, le porte-document est destiné à former le long d'un bord arrière de la plateforme une ouverture s'étendant entre les deux parois latérales sur une hauteur H d'au moins 30mm à partir d'un plan ou du plan formé par les bords inférieurs des deux parois latérales.
- [0019] Selon un mode avantageux de l'invention, la plateforme présente le long d'un ou du bord arrière de ladite plateforme plusieurs nervures formées par des portions du panneau semi-rigide découpées dans la plateforme et destinées à être pivotées par pliage dudit panneau le long dudit bord.
- [0020] Selon un mode avantageux de l'invention, chacune des deux parois latérales est formée par une portion extérieure du panneau semi-rigide, destinée à être pliée par rapport à la plateforme et au moins une portion intérieure destinée à être repliée contre la portion extérieure vers une face inférieure de la plateforme.

[0021] Selon un mode avantageux de l'invention, le panneau semi-rigide comprend de chaque côté latéral de la plateforme un renvoi d'angle adjacent à un bord avant de la portion extérieure formant la paroi latérale correspondante, ledit renvoi d'angle étant destiné à être plié transversalement et logé entre deux portions dudit panneau, repliées l'une sur l'autre et formant la paroi transversale avant.

Avantages de l'invention

[0022] Les mesures de l'invention sont intéressantes en ce qu'elles permettent de réaliser un porte-document de manière simple et très économique. Le fait de réaliser le porte-document par pliage d'un panneau semi-rigide présente essentiellement un triple avantage, à savoir un coût de fabrication très réduit, un encombrement très réduit à l'état non plié, notamment pour le stockage et le transport, et une possibilité d'imprimer de manière simple et économique des motifs sur le porte-document. Ces motifs peuvent notamment revêtir un caractère publicitaire ou encore informatif et éducatif, notamment en relation avec l'ergonomie au travail.

[0023] Différents configurations de découpe du panneau semi-rigide sont envisageables. Les aspects de construction du porte-document, comme notamment les parois transversales avant, médiane et/ou arrière ont vocation à procurer une rigidité utile au porte-document, malgré l'utilisation d'un matériau semi-rigide.

[0024] Aussi, le porte-document est prévu pour pouvoir être déplacé vers l'utilisateur, au-dessus du clavier d'ordinateur, afin de rapprocher la plateforme de l'utilisateur et faciliter la prise de notes sur le ou les documents disposés sur le porte-document. Le fait de prévoir un passage correspondant, d'une hauteur H préférentiellement supérieure ou égale à 30mm, sous le bord arrière de la plateforme est par conséquent particulièrement avantageux. Ce passage présente avantageusement une profondeur supérieure ou égale à 120mm, préférentiellement 150mm.

Brève description des dessins

[0025] La figure 1 est une vue en perspective d'un porte-document conforme à l'invention.

- [0026] La figure 2 est une vue en plan d'un panneau apte, après pliage, à former le porte-document de la figure 1.
- [0027] La figure 3 est une vue de la coupe III-III à la figure 1.
- [0028] La figure 4 est une vue de la coupe IV-IV à la figure 1.
- [0029] La figure 5 est une vue de la coupe V-V à la figure 1.

Description d'un mode de réalisation

- [0030] La figure 1 illustre en perspective un porte-document conforme à l'invention. Le porte-document 2 est destiné à être posé sur une surface support 3, préférentiellement plane, correspondant avantageusement à la surface de travail d'une table ou d'un bureau. Dans la description qui va suivre, les notions de « haut », « bas », « supérieur », « inférieur », « vertical », « horizontal », « avant », « arrière » et « latéral » sont à interpréter lorsque le porte-document est en position normale d'utilisation, telle qu'illustrée à la figure 1. Plus particulièrement, les notions d'« avant » et d'« arrière » sont à interpréter suivant la direction dans laquelle l'utilisateur regarde, à savoir que l'arrière est plus proche de l'utilisateur et l'avant est plus éloigné.
- [0031] Le porte-document 2 est avantageusement réalisé par pliage d'un panneau spécialement découpé à cette effet et apte à être plié en conséquence, similairement à un carton d'emballage. Le panneau est avantageusement d'un seul tenant, étant toutefois entendu qu'il est également possible de prévoir plusieurs panneaux.
- [0032] Le porte-document 2 comprend une plateforme 4 destinée à recevoir un ou plusieurs documents, comme notamment un classeur, un dossier de quelque configuration que ce soit, ou encore de feuilles volantes. La plateforme 4 est avantageusement légèrement inclinée vers le bas en direction d'un utilisateur, d'un angle α , par rapport à un plan horizontal, qui peut être supérieur à 5° et/ou inférieur à 20° . Le porte-document 2 comprend également deux parois latérales 6 et 8, de part et d'autre latéralement à la plateforme 2. Les parois latérales s'étendent essentiellement verticalement vers le bas depuis les deux bords latéraux

4.1 et 4.2 de la plateforme 4, formant ainsi un piètement pour ladite plateforme.

- [0033] Le porte-document 2 peut également comprendre une paroi transversale avant 10 reliant entre elles les parois latérales 6 et 8 au niveau de leurs bords avant. Cette paroi 10 est avantageusement directement solidaire de la plateforme 4 et présente un bord inférieur 10.1 qui en retrait R du plan formé par les bords inférieurs 6.1 et 8.1 des parois latérales, ledit plan correspondant au plan support 3. Ce retrait R est avantageusement supérieur à 5mm et/ou inférieur à 30mm, de manière à assurer une stabilité au porte-document tout en permettant à un ou plusieurs câbles d'un clavier et/ou d'une souris d'ordinateur.
- [0034] Le porte-document 2 peut également comprendre une paroi transversale arrière 12, similairement à la paroi transversale avant 10. Celle-ci est également avantageusement directement solidaire de la plateforme 4 et présente un bord inférieur 12.1 qui à distance du plan formé par les bords inférieurs 6.1 et 8.1 des parois latérales, de manière à ménager un passage ou ouverture d'une hauteur H qui est avantageusement supérieure à 20mm et/ou inférieure à 60mm, plus avantageusement supérieure à 30mm et/ou inférieure à 50mm, de manière à pouvoir recevoir le clavier d'ordinateur.
- [0035] Comme cela est visible, le bord arrière 4.3 de la plateforme 4 peut présenter des nervures 4.4 s'étendant verticalement et avantageusement formées par des portions correspondantes découpées dans la plateforme 4 le long du bord arrière 4.3, ces portions ayant alors subi un rotation d'environ 90° lors du pliage de la paroi latérale arrière 12 par rapport à la plateforme 4.
- [0036] Le porte-document 2 peut également comprendre une paroi transversale médiane 14, similairement aux parois transversales avant 10 et arrière 12. Elle s'étend transversalement entre les parois latérales 6 et 8, directement sous la plateforme 4 de manière à assurer un soutien de ladite plateforme contre des efforts verticaux dirigés vers le bas générés par le poids du ou des documents disposés sur ladite plateforme 4. A cet effet, le bord inférieur 14.1 de cette paroi est avantageusement dans le plan formé par

les bords inférieurs 6.1 et 8.1 des parois latérales 6 et 8. Ce bord inférieur 14.1 peut présenter une ou plusieurs encoches 14.2 destinées à permettre le passage du ou des câbles électriques du clavier et/ou de la souris. Ces encoches peuvent former des voutes.

- [0037] La plateforme forme un rectangle avec une longueur (suivant la direction transversale au porte-document) qui peut être supérieure ou égale à 45cm et/ou inférieure à 55cm, et une largeur (suivant la direction longitudinale du porte-document) qui peut être supérieure ou égale à 30cm et/ou inférieure à 35cm.
- [0038] La figure 2 est une vue en plan d'un panneau formant, après pliage, le porte-document de la figure 1. Il s'agit en l'occurrence d'un panneau d'un seul tenant, les traits en pointillé correspondant à des lignes de pliage. Celles-ci peuvent être réalisées de différentes manières, comme notamment par perforation du matériau formant le panneau. La réalisation de lignes de pliage sur un panneau semi-rigide est en soi bien connue de l'homme de métier.
- [0039] Sur le panneau 16, on peut identifier la plateforme 4 en position essentiellement centrale, les parois latérales 6 et 8, la paroi transversale avant 10 et la paroi transversale arrière 12. On peut également identifier la paroi transversale médiane 14 reliée à la paroi transversale avant 10 par une portion intermédiaire 20. On peut également observer que la paroi transversale arrière 12 est prolongée par une portion de doublure 18.
- [0040] Chacune des parois latérales 6 et 8 comprend une portion extérieure 6.2/8.2, deux portions intérieures ou rabats 6.3/8.3 et 6.4/8.4, et un renvoi d'angle 6.5/8.5. Lors du pliage, les portions extérieures 6.2/8.2 sont pliées à 90° par rapport à la plateforme 4, suivant les lignes de pliage correspondant aux bords latéraux 4.1 et 4.2 de la plateforme 4. Les renvois d'angle 6.5/8.5 sont également pliés à 90° par rapport aux portions extérieures 6.2/8.2, de manière à être alignés avec le bord avant 4.5 de la plateforme 4. A ce stade les rabats 6.3/8.3 et 6.4/8.4 restent essentiellement dans le plan des portions principales, c'est-à-dire non rabattus.

- [0041] Les parois transversales avant, arrière et médiane peuvent ensuite être formées.
- [0042] A cet effet, la portion du panneau 16 correspondant à la paroi transversale arrière 12 est pliée d'environ 90° par rapport à la plateforme 4, le long de la ligne de pliage correspondant au bord arrière 4.3 de la plateforme 4. A cette occasion, les nervures 4.4 formées par découpe dans la plateforme 4 pivotent de 90° également en restant essentiellement dans le plan de la paroi transversale arrière 12. Ensuite la portion de doublure 18 du panneau 16, dans le prolongement de la portion correspondant à la paroi transversale arrière 12, est également pliée à environ 90° par rapport à ladite portion. En même temps, ou préalablement, les ailes 18.2 de part et d'autre, latéralement, de la portion centrale 18.1 sont pliées à 90° vers l'arrière de manière à venir contre les faces intérieures des portions extérieures 6.2/8.2 des parois latérales 6 et 8, à hauteur des rabats 6.4/8.4. Une fois les ailes 18.2 contre les portions extérieures 6.2/8.2 et la portion centrale 18.1 de doublure contre la face intérieure de la plateforme 4, les rabats 6.4/8.4 peuvent être rabattus contre les ailes 18.2 par pliage d'environ 90° le long des lignes de pliage entre lesdits rabats 6.4/8.4 et les portions extérieures 6.2/8.2. On peut observer que chacun des deux rabats 6.4/8.4 présente à son bord libre principal une nervure destinée à engager dans l'encoche correspondante 18.3 le long de la ligne de pliage entre la portion principale 18.1 de doublure et les ailes 18.2.
- [0043] Similairement, la portion du panneau 16 correspondant à la paroi transversale avant 10 est pliée d'environ 90° le long de la ligne de pliage située le long du bord avant 4.5 de la plateforme 4. Plus précisément, c'est la première portion 10.2 qui est pliée par rapport à la plateforme 4. La deuxième portion 10.3 est ensuite rabattue contre la première portion 10.2 et les renvois d'angle 8.5. Ces derniers sont ainsi emprisonnés entre les portions 10.2 et 10.3. Lors du rabattement de la deuxième portion 10.3 de la paroi transversale avant 10, la portion intermédiaire 20 doit être contrepliée d'environ 90° par rapport à la deuxième portion 10.3 en question, pour alors être contre la face intérieure de la plateforme 4. La portion correspondant à la paroi transversale médiane 14 est également

pliée par rapport à la portion intermédiaire 20, de manière à prendre une position finale, généralement parallèle à la paroi transversale avant 10 récemment formée. A cet effet, les pattes 14.3 sont pliées également à environ 90° vers l'avant afin d'être contre les faces intérieures des portions extérieures 6.2/8.2 des parois latérales 6/8, au niveau des rabats 6.3/8.3. Ces derniers sont ensuite rabattus contre les pattes 14.3 et les portions extérieures 6.2/8.2 des parois latérales 6/8. Les nervures le long des bords libres principaux des deux rabats engagent dans les encoches 20.1 formées le long des bords longitudinaux de la portion intermédiaire 20 alors contre la face intérieure de la plateforme 4.

- [0044] La figure 3 est une vue de la coupe III-III à la figure 1. On peut observer que la portion principale 18.1 de la doublure 18, forme avec la paroi transversale arrière 12 et la plateforme 4 une poutre creuse apte à rigidifier en flexion la partie arrière du porte-document. Il est à noter que la paroi transversale arrière 12 présente une hauteur réduite de manière à former le passage d'une hauteur H (voir figure 1) destiné à recevoir le clavier d'ordinateur. La formation de la poutre susmentionnée est ainsi particulièrement utile et avantageuse.
- [0045] La figure 4 est une vue de la coupe IV-IV à la figure 1. On peut observer que la paroi latérale droite 8 présente une triple-épaisseur, à savoir la portion extérieure 8.2 de paroi latérale 8, l'aile 18.2 de la doublure 18, et le rabat 8.4 de la paroi latérale 8. En d'autres termes, chacune des ailes 18.2 de la prolongation 18 est emprisonnée entre la portion extérieure 6.2/8.2 et le rabat 6.4/8.4 de la paroi latérale 6/8.
- [0046] La figure 5 est une vue de la coupe V-V à la figure 1. On observe que la paroi transversale avant 10 présente également une triple-épaisseur, à savoir les première et deuxième portions 10.2 et 10.3 de ladite paroi, et le renvoi d'angle 8.5 de la paroi latérale 8 correspondante. On observe également que le rabat 8.3 assure un calage de la deuxième portion 10.3 de la paroi transversale avant 10, de la portion intermédiaire 20 et aussi de la paroi transversale médiane 14.
- [0047] Le porte-document présente ainsi une rigidité optimisée et est aussi très rapidement formé, à partir d'un seul panneau en matériau semi-rigide, tel

que du carton, apte à subir des pliages. Différents matériaux peuvent être utilisés, comme notamment du carton ondulé. Le carton ondulé est constitué par une ou plusieurs feuilles de papier cannelé collées sur une ou plusieurs feuilles de papier plan. Il peut s'agir de carton ondulé simple face (une face lisse, une face ondulée, épaisseur avantageusement de 0,4 à 4 mm), de carton ondulé simple cannelure ou double face (deux faces lisses), de carton ondulé double cannelure ou double-double face, ou encore de carton ondulé triple cannelure.

Revendications

1. Porte-document (2) en forme de pupitre, comprenant :
 - une plateforme (4) destinée à recevoir un ou plusieurs documents ;
 - deux parois latérales (6, 8) s'étendant depuis deux bords latéraux (4.1, 4.2) de la plateforme (4), destinées à former un piètement de ladite plateforme ;la plateforme (4) étant inclinée d'un angle α supérieur à 5° et/ou inférieur à 20° par rapport à un plan horizontal lorsque les parois latérales (6, 8) sont posées sur une surface horizontale (3), telle qu'un bureau ; et
la plateforme (4) et les parois latérales (6, 8) étant formées par un panneau semi-rigide (16) configuré pour être plié en vue de former le porte-document ; caractérisé en ce que ledit porte-document comprend, en outre, une paroi transversale médiane (14) destinée à relier, sous la plateforme (4), les deux parois latérales (6, 8), ladite paroi (14) étant également formée par le panneau semi-rigide (16).
2. Porte-document (2) selon la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau semi-rigide (16) est d'un seul tenant.
3. Porte-document (2) selon l'une des revendications 1 à 2, caractérisé en ce que la paroi transversale médiane (14) présente un bord inférieur (14.1) avec au moins deux portions rectilignes destinées à être le plan formé par les bords inférieurs (6.1, 8.1) des deux parois latérales (6, 8) et au moins une portion (14.2) en forme d'encoche, de manière à permettre le passage d'un ou plusieurs câbles électriques d'un clavier et/ou d'une souris d'ordinateur.
4. Porte-document (2) selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ledit porte-document comprend, en outre, une paroi transversale arrière (12) et une paroi de doublure (18) destinée à s'étendre sous la plateforme (4) depuis un bord inférieur de la paroi transversale arrière (12) jusqu'à la paroi transversale médiane (14).
5. Porte-document (2) selon la revendication 4, caractérisé en ce que la paroi transversale arrière (12) est reliée à la plateforme (4) et à la paroi de doublure (18) par deux plis du panneau semi-rigide (16).

6. Porte-document (2) selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que ledit porte-document comprend, en outre, une paroi transversale avant (10) destinée à relier, sous la plateforme (4) et le long d'un bord avant (4.5) de ladite plateforme, les deux parois latérales (6, 8), ladite paroi (10) étant également formée par le panneau semi-rigide (16).
7. Porte-document (2) selon l'une des revendications 1 à 5 et selon la revendication 6, caractérisé en ce que la paroi transversale médiane (14) et la paroi transversale avant (10) sont formées par des portions adjacentes du panneau semi-rigide (16) liées à la plateforme (4) et pliées successivement.
8. Porte-document (2) selon l'une des revendications 6 et 7, caractérisé en ce que la paroi transversale avant (10) présente un bord inférieur (10.1) qui est destiné à être en retrait R par rapport à un plan ou au plan formé par les bords inférieurs (6.1, 8.1) des deux parois latérales (6, 8), ledit retrait R étant supérieur à 5mm et/ou inférieur à 20mm.
9. Porte-document (2) selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que ledit porte-document est destiné à former le long d'un bord arrière (4.3) de la plateforme (4) une ouverture s'étendant entre les deux parois latérales (6, 8) sur une hauteur H d'au moins 30mm à partir d'un plan ou du plan formé par les bords inférieurs (6.1, 8.1) des deux parois latérales (6, 8).
10. Porte-document (2) selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la plateforme (4) présente le long d'un ou du bord arrière (4.3) de ladite plateforme (4) plusieurs nervures (4.4) formées par des portions du panneau semi-rigide (16) découpées dans la plateforme (4) et destinées à être pivotées par pliage dudit panneau le long dudit bord.
11. Porte-document (2) selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que chacune des deux parois latérales (6, 8) est destinée à être formée par une portion extérieure (6.2, 8.2) du panneau pliée par rapport à la plateforme (4) et au moins une portion intérieure (6.3, 6.4, 8.3, 8.4) repliée contre la portion extérieure (6.2, 8.2) vers une face inférieure de la plateforme (4).

12. Porte-document (2) selon les revendications 7 et 11, caractérisé en ce que le panneau semi-rigide (16) comprend de chaque côté latéral de la plateforme (4) un renvoi d'angle (6.5, 8.5) adjacent à un bord avant de la portion extérieure (6.2, 8.2) formant la paroi latérale correspondante (6, 8), ledit renvoi d'angle (6.5, 8.5) étant destiné à être plié transversalement et logé entre deux portions (10.2, 10.3) dudit panneau, repliées l'une sur l'autre et formant la paroi transversale avant (10).

13. Porte-document (2) en forme de pupitre, comprenant :

- une plateforme (4) destinée à recevoir un ou plusieurs documents ;
 - deux parois latérales (6, 8) s'étendant depuis deux bords latéraux (4.1, 4.2) de la plateforme (4), destinées à former un piètement de ladite plateforme ;
- la plateforme (4) étant inclinée d'un angle α supérieur à 5° et/ou inférieur à 20° par rapport à un plan horizontal lorsque les parois latérales (6, 8) sont posées sur une surface horizontale (3), telle qu'un bureau ; et
- la plateforme (4) et les parois latérales (6, 8) étant formées par un panneau semi-rigide (16) configuré pour être plié en vue de former le porte-document ; caractérisé en ce que chacune des deux parois latérales (6, 8) est destinée à être formée par une portion extérieure (6.2, 8.2) du panneau pliée par rapport à la plateforme (4) et au moins une portion intérieure (6.3, 6.4, 8.3, 8.4) repliée contre la portion extérieure (6.2, 8.2) vers une face inférieure de la plateforme (4).

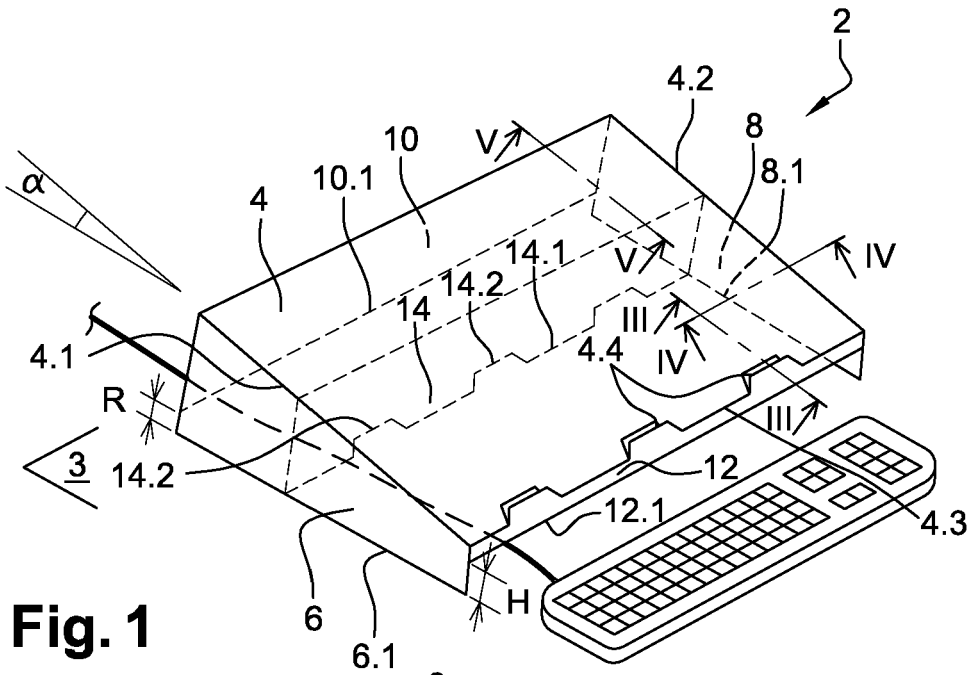


Fig. 1

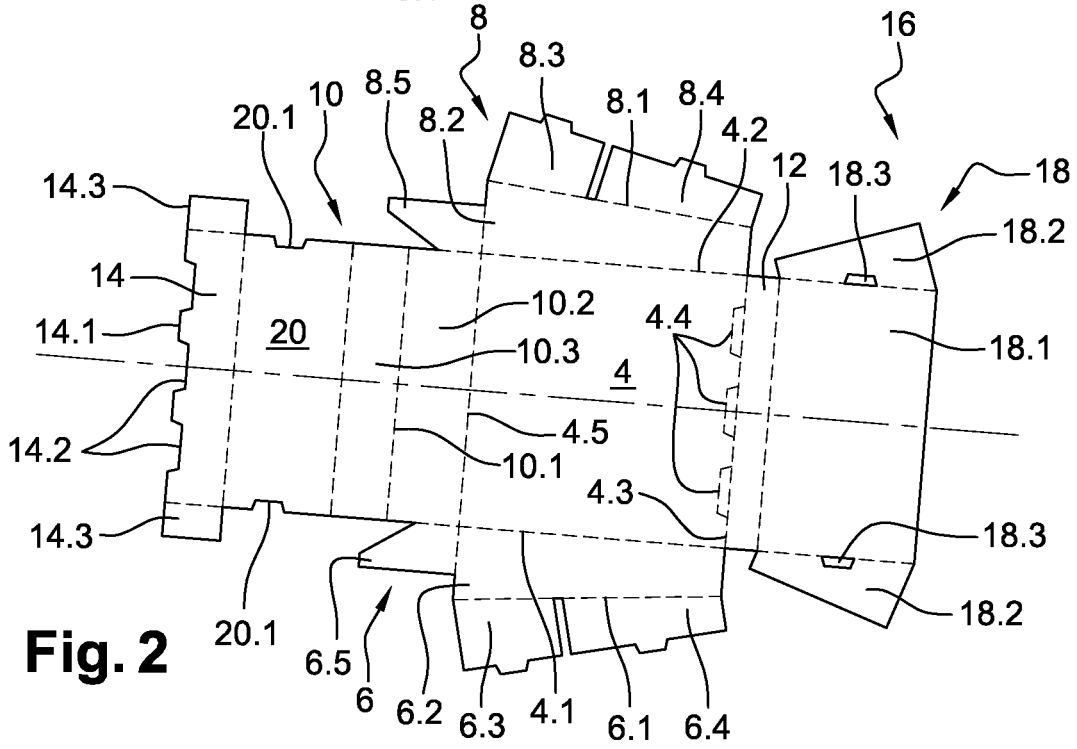


Fig. 2

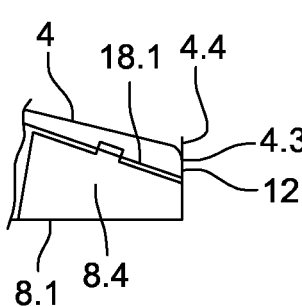


Fig. 3

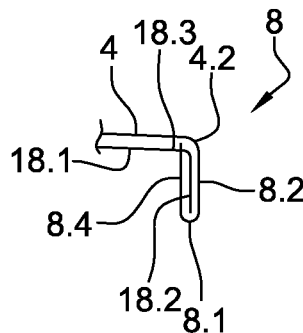


Fig. 4

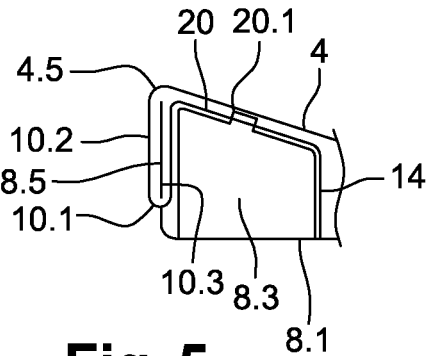


Fig. 5

RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.

Le demandeur a maintenu les revendications.

Le demandeur a modifié les revendications.

Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.

Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.

Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

DOCUMENTS CITES DANS LE PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.

Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.

Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.

Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

**1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN
CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION**

US 1 675 060 A (SIMMONS WILLIAM D M)
26 juin 1928 (1928-06-26)

US 4 274 616 A (RADTKE ALFRED G)
23 juin 1981 (1981-06-23)

US 3 034 253 A (EDWARDS HAROLD L)
15 mai 1962 (1962-05-15)

US 2 676 777 A (MOUSHON RICHARD S)
27 avril 1954 (1954-04-27)

**2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN
TECHNOLOGIQUE GENERAL**

NEANT

**3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND
DE LA VALIDITE DES PRIORITES**

NEANT